



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2009 DOMBASLE EN ARGONNE

Le Président ouvre la séance à 20h55.

Liste des présents (voir feuille d'émargement)

1. FINANCES – ADMINISTRATION

a. BUDGET GENERAL 2009

M. Dequenne, Vice-président en charge des affaires scolaires et des finances, présente les budgets primitifs 2009 par chapitre et par fonction, en indiquant à l'assemblée qu'elle peut l'interrompre à tout moment pour poser des questions. Il invite les membres du conseil communautaire à consulter les documents distribués en complément du diaporama qu'il détaille.

Le budget général affiche 2 063 795 € en recettes et dépenses de fonctionnement avec un excédent de fonctionnement reporté de 538 330 €, la section d'investissement s'équilibre à 3 184 050 € avec un report de solde négatif de 80 000 €.

Les principales opérations d'investissement qui sont prévues concernent la rénovation-extension du RPI Vallée de la Biesme pour 2 141 400 € TTC, l'aménagement de la zone d'activité d'Auzéville pour l'accueil du SDIS et l'aménagement des accès pour 311 240 € TTC.

Le souci principal a été de maintenir la fiscalité à sa situation de 2006 en n'augmentant pas les taux des taxes foncières, d'habitation et de la taxe professionnelle.

Le Président intervient pour expliquer que le budget général est en forte hausse en raison du projet de rénovation extension du RPI de la Vallée de la Biesme.

D'autre part, le Président informe que le Conseil Général ne prendra plus en charge à la rentrée prochaine les frais de transport pour les écoles : pour le sport, pour la piscine, pour les activités extérieures, ainsi que les soutiens qu'il apportait pour le fonctionnement des cantines et des accompagnateurs de bus. Ces frais seront directement à la charge de la communauté de communes à compter de la rentrée prochaine.

M. Ponsignon intervient au sujet du GIP objectif Meuse pour confirmer que de plus en plus de financements des projets d'investissements des communes et des EPCI passera désormais par ces fonds.

Le Président propose à l'assemblée le maintien des taux d'imposition existants soit :

TAXES	TAUX PROPOSE
Taxe d'habitation	6.37
Taxe sur le foncier bâti	13.96
Taxe sur le foncier non bâti	26.08
Taxe professionnelle	5.02

Délibération : vote des taux ci-dessus

Vote : unanimité

Délibération : budget général 2009

Vote : unanimité



B. BUDGET ANNEXE BATIMENTS INDUSTRIELS 2009 :

A propos du budget annexe « bâtiments industriels » les dépenses et les recettes de fonctionnement prévues sont de 72 530 € HT avec un excédent reporté de 7 300 €, celles d'investissement sont de 729 035 € HT avec un déficit reporté de 13 350 €.

Le budget « bâtiments industriels » prévoit la construction d'un bâtiment relais en location simple sur la zone d'activités d'Auzéville pour un montant de 678 400 € HT.

Concernant le budget des bâtiments industriels, M. DROUET intervient pour expliquer qu'une rencontre avec M. Herment des Ets Ghilardi a eu lieu le 20 mars dernier.

Deux solutions ont été proposées : le crédit bail ou la location simple

- Remboursement 44 000 € (sur 20 ans)
- Choix de la location simple : emprunt, subvention,
- Sur une durée de 15 ans : 34 000 €/an
- Sur une durée de 20 ans : 30 000 €/an

La solution d'une location simple sur une durée de 20 ans serait choisie.

Mme BRIOLET demande où cela sera construit. M. DROUET précise que l'implantation est prévue dans la continuité de la parcelle attribuée au SDIS pour la construction de la caserne.

M. ZACHARIAS s'interroge sur la garantie de la location à cette entreprise. Le Président explique qu'il y a toujours un risque à louer un bâtiment. Il est de notre rôle de maintenir les forces vives. M. Herment a eu d'autres offres dont celles de la commune de Verdun, mais il est attaché à la zone de Clermont.

Cela va aussi lui permettre d'étendre son activité dans deux domaines, la réparation de camions et le stockage.

M. POCHON intervient pour dire qu'il y a une grande base logistique qui s'implante à Sainte Ménéhould pour le groupe Transalliance. Il demande s'il n'y a pas un risque de concurrence au détriment du petit transporteur que sont les Ets Ghilardi. Le Président explique qu'il y aura un dispatching de marchandises sur le plan local. Certes, il y a un risque mais il faut le prendre pour maintenir le tissu industriel local.

M. PONSIGNON ajoute qu'en raison de la conjoncture, il faut leur donner une chance. Cela concerne 12 emplois.

Délibération : budget bâtiments industriels 2009

Vote : unanimité

C. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2009

Le budget annexe « ordures ménagères » s'élève à 395 060 € TTC en section de fonctionnement avec un déficit reporté de 16 800 € et à 50 040 € en investissement avec un report de solde positif de 21 880 €.

Le Président précise que les prestations pour la collecte et le traitement des déchets ont augmenté de 5 % début janvier. D'autre part, il faut prendre en compte le déficit de l'année antérieure soit 16 800 €. Il rappelle que le budget « ordures ménagères » doit s'équilibrer par la redevance. Aussi pour couvrir ces charges, il faut proposer une nouvelle tarification. Afin de modérer l'augmentation de la REOM, il propose une diminution des frais de charges du personnel affecté au service de la REOM.

Il propose une augmentation de 7 % de la REOM. Pour une famille de 4 personnes, cela représente environ 15 € de plus par rapport à l'an dernier.



Le Président dit que les communautés de communes aux alentours ont des tarifs qui sont proches voire plus élevés. A Revigny, ils payent désormais le prix réel du traitement de leurs ordures ménagères et les redevances ont augmenté de manière conséquente.

Le Président ajoute qu'en 2007 la REOM avait diminuée de 10 %.

M. LEGOUX regrette cette diminution car « on ne se souvient jamais des petits cadeaux ». D'autre part, il ajoute qu'en raison de la crise, le marché du recyclage est en chute libre.

M. DEQUENNE présente les investissements liés aux ordures ménagères.

Le Président donne la parole à M. MULLER au sujet du rachat de points d'apport volontaire provenant d'une autre communauté de communes.

M. MULLER explique qu'il attend un rendez-vous pour constater l'état des Points d'Apport Volontaire de la Codecom du Centre Ornain. Il envisage d'aller les voir avec quelques membres de la commission déchets.

M. DEQUENNE remercie Mme AIMONT, DGS, Mme BERNARD Chef de poste de la trésorerie ainsi que les services de la codecom pour leur travail pour l'élaboration des budgets.

Le Président félicite Mme AIMONT et M. DEQUENNE pour la construction du budget, ainsi que Mme Bernard.

Délibération : budget OM 2009

Vote : unanimité moins 1 voix contre

Le Président donne la parole à la DGS, Mme Aimont, pour la présentation de la REOM 2009 :

REDEVABLES	TARIF 2009
Professionnels privés	
catégorie 1	51,00 €
catégorie 2	68,00 €
Résidences Secondaires	68,00 €
Gîtes	
moins de 5 places	34,00 €
plus de 5 places	68,00 €
Campings	68,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	17,00 €
Ecoles et collège	
sites de moins de 100 élèves	34,00 €
sites de plus de 100 élèves	68,00 €
Etablissements Publics - Collectivités	
Mairies et Codecom :	
moins de 100 habitants :	34,00 €
entre 100 et 400 habitants :	68,00 €
entre 400 et 800 habitants :	102,00 €
plus de 800 habitants	136,00 €
Gendarmerie	68,00 €
la Poste	68,00 €
Trésorerie générale	68,00 €
Foyers :	
foyer d'1 personne	82,00 €
foyer de 2 personnes	164,00 €
foyer de 3 personnes	212,00 €
foyer de 4 personnes	260,00 €
foyer de 5 personnes et plus	308,00 €



TARIFS MENAGES			
Part Fixe	Part Variable	parts	par foyer
34,00 €	48,00 €		
foyer d'1 personne		1PF + 1PV	82,00 €
foyer de 2 personnes		2PF + 2PV	164,00 €
foyer de 3 personnes		2PF + 3PV	212,00 €
foyer de 4 personnes		2PF + 4PV	260,00 €
foyer de 5 personnes		2PF + 5PV	308,00 €
foyer de 6 personnes		2PF + 5PV	308,00 €
foyer de 7 personnes		2PF + 5PV	308,00 €
foyer de 8 personnes		2PF + 5PV	308,00 €

Le Président demande à l'assemblée de délibérer au sujet des tarifs proposés.

Délibération : tarif REOM

Vote : unanimité

Le Président propose de modifier l'affectation des charges de personnel du budget général vers le budget ordures ménagères pour la gestion du service REOM dans les proportions suivantes :

	Quotité 2008	Quotité 2009
020-Agent comptable - 1 agent	25%	25%
RPI Clermont- 1 agent pour surveillance	33%	33%
020-Administration générale - 1 agent	40%	15%

Délibération : changement d'affectation des charges de personnel du budget prévisionnel des OM vers le budget prévisionnel général.

Vote : unanimité moins 1 voix contre

M. Fourmet demande quel est le montant de la DGF ? Mme la DGS annonce un montant de 303 000 € pour l'année à venir.

D. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Le Président propose de voter les subventions aux associations.

Mme la DGS présente le montant des subventions pour chaque association : CPIE / convention projet de territoire et développement durable : 1 000,00, Bibliothèque associative Aubréville : 150,00, Romans, Contines et Cie : 150,00, ABICL : 300,00, ABICL ACHAT DE LIVRES : 300,00, BIBLIOTHEQUE POUR TOUS:300,00, ASSOCIATION DES VETERANS DES ISLETTES : 100,00, ASSOC SPORTS LOISIRS DOMBASLE : 200,00, TENNIS CLUB ARGONNAIS : 600,00, JUDO CLUB CLERMONTOIS : 700,00, FAEC : 1 550,00, FOOTBALL CLUB VAL D'ARGONNE : 1 550,00, KARATE CLUB AUZEVILLE : 2 800,00, SECOURS CATHOLIQUE : 100,00, EMRA : 500,00, AMICALE DES CADETS S.POMPIERS : 800,00, CENTRE LUDO EDUCATIF : 1 000,00, CEDIFF 55 : 1 142,50, ADMR CLERMONT EN ARGONNE : 2 101,74, ILCG : 2 285,00, FAMILLES RURALES : 2 500,00, MISSION LOCALE NORD MEUSIEN : 4157,79, COLLEGE D ARGONNE : 3 600,00, ASSO POUR LA RENAISSANCE DES ORGUES DE CLERMONT : 9 000,00, MUSIQUE EN PAYS D'ARGONNE : 11 800,00, OFFICE DU TOURISME : 11 420,00, CPIE/subvention exceptionnelle suivi étudiants IUT Nancy : 1000,00, ECOLE MATERNELLE COOPERATIVE CLASSE PAC : 600,00, OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT CLASSE PAC : 1 800,00, COOP.SCOL PRIMAIRE AUBREVILLE : 180,00, COOP. SCOL. MATERNELLE AUBREVILL : 240,00, COOP SCOL NEUVILLY EN ARGONNE : 1 230,00, ECOLE MATERNELLE COOPERATIVE : 920,00, OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT : 1 590,00, OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT CLASSE TRANSPLANTEE : 6 240,00, COOP SCOL LES ISLETTES : 1 420,00.



Le Président souligne que la communauté de communes a souhaité maintenir, voire renforcer son soutien aux associations qui ont un important rôle d'animation sur notre territoire, tant dans le domaine social, culturel que sportif.

Un des membres du conseil communautaire demande pourquoi l'association Musique en Pays d'Argonne reçoit autant de la part de la codecom?

Le Président répond qu'elle en a besoin pour son fonctionnement courant (le matériel et les heures d'enseignement sont les principaux postes de dépenses). Les deux subventions les plus importantes sont celles pour l'OTSI et l'association Musique en Pays d'Argonne.

Cette année le montant est plus élevé aussi en raison de la subvention en faveur de l'association pour la renaissance des Orgues de Clermont pour laquelle est prévue un soutien de 9000 €. Le Maire de Clermont, M. LHUILIER annonce que les travaux de rénovation des orgues commencent le 14 avril prochain.

Revenant sur le soutien apporté par la codecom aux projets des écoles (classes thématiques), plusieurs élus de la commune de Clermont soulignent le fait que la commune a été sollicitée par le représentant des parents d'élèves, M. Noël afin d'obtenir un cofinancement pour environ 30 enfants.

Le Vice président précise que la codecom finance quasiment la moitié du prix du séjour présenté dans le budget prévisionnel par l'école élémentaire (120 €/élève de subvention pour les classes thématiques et 10 €/élève pour les transports).

Mme BRIOLET s'interroge sur la démarche qui a pu être menée auprès des autres communes afin d'harmoniser les réponses.

Mme BRIOLET souhaite connaître le contenu du programme. Mme la DGS précise que les éléments fournis prévoient de nombreuses activités dont du char à voile.

Le Président ajoute que la coopérative scolaire intervient pour minorer le prix du voyage. Mme BRIOLET précise qu'il reste cependant encore 113 € par enfant à la charge des familles.

M. DEQUENNE indique que l'intervention des communes peut se faire pour les familles en difficulté via les CCAS.

Le Président ajoute que le fonctionnement des écoles est de la compétence de la Codecom, mais que, par exemple, à Dombasle le conseil municipal a décidé de financer les voyages scolaires et qu'il ne reviendra pas sur cette décision maintenant très ancienne.

Le Président indique que pour les séjours au ski des élèves du collège, les fonds sociaux du collège interviennent pour les familles les plus démunies.

Le Président annonce que l'AG de l'école de Musique aura lieu lundi prochain. L'école de musique se porte mieux. Il y a deux ans, elle était dans un état moribond. L'équipe qui a repris lui a permis de surmonter une partie de ses difficultés.

Délibération : subvention 2009 aux associations

Vote : unanimité

Mme AIMONT présente le projet de convention entre le CPIE et la Codecom. Un programme d'actions sur le territoire est prévu autour du développement durable. M. MULLER et Emilie ont rencontré un des animateurs du CPIE pour évoquer différents projets. L'objectif est aussi de travailler sur le projet de territoire de 1999. Le diagnostic de territoire a successivement été mis à jour par les agents de développement. Il nous faut maintenant travailler sur les enjeux et la stratégie de développement.



Différentes propositions ont déjà été évoquées : la formation au développement durable des agents communaux et intercommunaux, de même qu'une intervention lors de certaines manifestations locales sur le thème de l'éco-responsabilité.

Le Carrefour des Pays Lorrains propose aussi une formation à destination des élus en complément du travail mené avec le CPIE, afin de redéfinir notre projet de territoire, ainsi que la signature d'une convention pour fixer notre partenariat.

Le Président annonce que les mairies ont reçu le programme de formation du Conseil général de la Meuse.

Délibération : convention entre le CPIE et la Codecom pour l'expérimentation nationale « accompagnement des projets intercommunaux de développement durable » portant sur notre projet de territoire.

Vote : unanimité

Délibération : accueil à la communauté de communes d'une formation « projet de territoire » en partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains

Vote : unanimité

Délibération : convention entre le Carrefour des Pays Lorrains et la Codecom pour la formation « projet de territoire », tarif 200€.

Vote : unanimité

E. DROIT DE PLACE DES GRUMIERS

Le Président informe de la proposition discutée en bureau de fixer des tarifs de droit de place pour les grumiers en raison de l'occupation « sauvage » des terrains de la codecom à Auzéville. Il précise que depuis cette discussion, mardi dernier, les grumes ont mystérieusement été enlevées. Le conseil communautaire décide de ne pas délibérer sur ce sujet.

2. DOSSIERS EN COURS AU SEIN DES COMPETENCES

a. ECONOMIE TOURISME :

i. Situation de l'OTSI

Le Président informe le conseil communautaire qu'il avait été initialement prévu, conformément à la convention signée avec la Codecom, que le président de l'OTSI vienne présenter son rapport d'activité et son rapport financier lors de cette assemblée générale, ceci afin de permettre le versement du solde de la subvention 2008. Cependant, à la suite de la tenue du dernier conseil d'administration de l'association et en raison de la situation financière présentée fortement déficitaire, il a été convenu avec M. Holubowski de reporter cette intervention. Un nouveau conseil d'administration doit se réunir prochainement afin d'étudier plus sereinement les problèmes rencontrés par l'OTSI et les solutions nécessaires à l'assainissement de sa situation.

M. FOSSE demande qui est le Président de l'Office de tourisme : M. Holubowski.

ii. Notes d'Argonne

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de subvention, d'un montant de 500€, transmise par l'association Argonne Force 3 concernant l'organisation de la 6^{ème} édition du Festival de Musique « Notes d'Argonne » les 22, 23, 24, 28, 29 et 30 mai 2009.



Le Président précise que la pianiste internationale Brigitte ENGERER se produirait deux fois dans les Ardennes, deux fois dans la Marne et deux fois en Meuse. Il présente le détail du budget prévisionnel du festival dont le montant des dépenses atteint 42 000 €.

Le Président propose la participation de la codecom à hauteur de 500€.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (3 votes pour, 4 abstentions, 30 votes contre), décide, à la majorité de ne pas apporter son soutien au Festival « Notes d'Argonne ».

iii. Diagnostic et projet de territoire : volet économique

Le Président rappelle au Conseil communautaire la mise à jour du diagnostic de territoire réalisé par les agents de développement de la communauté de communes en 2008 et la présentation qui en a été faite lors de la réunion du Conseil communautaire le 24 octobre dernier. Il expose la nécessité de valider le volet économique portant sur les enjeux du territoire et le scénario de développement retenu soit :

– **Encourager l'activité économique, en privilégiant les 2 axes suivants :**

→ **Axe 1 : Structurer le potentiel d'accueil d'entreprise**

- Revaloriser la zone d'activités d'Auzéville
- Créer des réserves pour le développement économique futur
- Veiller à la qualité des projets de développement économique et assurer leur promotion

→ **Axe 2 : Appuyer l'activité économique sur les éléments identitaires du territoire**

- Soutenir et renforcer les filières économiques du territoire
- Créer les outils nécessaires à la veille économique

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver les enjeux définis ci-dessus et de valider le volet économique du projet de territoire.

iv. Plan de financement : bâtiment relais en location simple

NATURE DU PROJET :

Création d'un bâtiment Relais en location simple pour l'entreprise Ghilardi

DESCRIPTION DU PROJET :

L'entreprise Ghilardi-Transports est une entreprise de transport implantée depuis 1959 à Parois, commune associée de Clermont en Argonne, elle a été reprise en 1998 par M. Herment. Elle compte aujourd'hui 15 salariés. Pour le territoire de la Communauté de Communes du Centre Argonne, elle fait partie des entreprises les mieux dotées en termes d'emplois. Elle effectue tous types de transport allant des produits aciers jusqu'aux produits alimentaires. Les transports sont effectués à 95% pour le compte propre de l'entreprise et 5% en sous-traitance au niveau national et régional.

L'entreprise se situe actuellement sur la RD 603 à Parois (Ex N3), ses locaux sont vétustes, peu adaptés à ses besoins. Dans un avenir proche, l'entreprise de transport Ghilardi souhaite diversifier son activité notamment en renforçant sa part d'activités orientée «logistique» et profiter de la proximité de l'échangeur d'Auzéville en Argonne pour proposer de nouveaux services comme la réparation des poids lourds. En mai 2010, le contrat de location prend fin, l'entreprise ne souhaite pas reconduire son bail, la solution qui se présente aujourd'hui est une relocalisation.



L'un des enjeux pour le territoire est de maintenir le tissu économique, aussi bien pour le nombre d'emplois que pour le nombre d'établissements. La Communauté de Commune souhaite renforcer et maintenir la diversité des secteurs économiques présents sur le territoire et éviter le départ d'entreprises vers l'extérieur.

Les travaux consisteront à :

- L'aménagement d'une parcelle sur la zone d'activités d'Auzéville : voiries lourdes et parkings (3340 m²) et espaces verts (2987m²) ;
- La construction d'un bâtiment de 787 m² avec des ateliers (248m²) un lieu de stockage et de conditionnement (410 m²) et des bureaux (129 m²).

LIEU DE REALISATION :

Auzéville en Argonne (55120) - Section 020ZB 10 et 11

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Soutenir les entreprises du territoire et maintenir le tissu socio-économique du territoire
- Implanter une entreprise sur la zone d'activités du territoire
- Attirer de nouvelles entreprises
- Valoriser l'image et le potentiel de développement économique du territoire

IMPACT ATTENDU :

Nombre d'emplois maintenus : 15

Nombre d'emplois créés : à court terme, au vu du contexte économique actuel, il est difficile d'estimer si des créations d'emplois seront réalisés, à long terme et avec la diversification des activités de l'entreprise, il serait envisageable de penser à la création d'emplois.

CALENDRIER PREVISIONNEL :

- durée de l'opération : 11 mois
- démarrage de l'opération : début mai
- appel d'offre, notification des marchés : 3 mois
- durée des travaux : 6 mois
- début d'exécution prévisionnel des travaux : octobre 2009
- fin d'exécution prévue : avril 2010

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Montant HT	Dép. élig.	Recettes	Tx	Recettes
1, Charge foncière			GIP Objectif Meuse	18,9%	132 860,04
Charge foncières - 4 €/m ²			Mesure 1.10 20% des dép. éligibles		
Sondages	4 000,00	4 000,00	Conseil Régional	9,4%	66 430,02
géomètre	1 200,00	1 200,00	AP 2009		
2. Aménagement terrain			DDR	18,9%	132 860,04
VRD	183 700,00	183 700,00	20% des dép. éligibles		
Clotures	12 122,00	12 122,00	Codecom	52,8%	346 231,60
frais branchement réseaux	27 500,00	27 500,00	Emprunt		
3. Construction					
hangar	276 360,00	276 360,00			
bureaux	103 200,00	103 200,00			
4. Honoraires					
Architecte	47 218,20	47 218,20			
Bureau de contrôle	6 000,00	6 000,00			
Bureau sécurité	3 000,00	3 000,00			
Assurance DO	14 081,50				
	678 381,70	664 300,20		100,0%	678 381,70



Délibération : Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le projet de création d'un bâtiment relais en location simple ainsi que le plan de financement
- Autorise le Président à solliciter auprès des financeurs figurant dans le plan de financement ci-dessus la demande de subvention correspondante
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

v. Plan de financement : aménagement de la Z.A. d'Auzéville

NATURE DU PROJET :

Aménagement de la zone d'activités d'Auzéville

DESCRIPTION DU PROJET :

A ce jour, la communauté de communes du Centre Argonne est démunie d'offre pour accueillir des entreprises. Des demandes d'implantations, essentiellement pour du stockage, ont été sollicitées, la communauté de communes n'a pu répondre faute de potentiel d'accueil disponible. L'opportunité de la construction de la caserne du SDIS sur une parcelle appartenant à la Communauté de communes du Centre Argonne à l'entrée d'Auzéville en Argonne donne un argument non négligeable de point de départ à l'aménagement d'une zone d'activités.

Par ailleurs, ces parcelles situées à proximité d'une friche industrielle (ancienne scierie), présentent un cadre économique déplorable, peu attractif voire défavorable au développement économique du territoire, alors même que leur localisation offre des opportunités de développement (proximité de l'échangeur d'Auzéville en Argonne, autoroute A4 en direction de Paris et Metz).

Il apparaît particulièrement important à la Communauté de communes du Centre Argonne d'aménager cette zone, pour d'une part répondre aux besoins d'implantation immédiats et d'autre part pour créer une offre et valoriser l'image de la Communauté de Communes en revalorisant ce site.

L'aménagement de la zone d'activités est prévu en deux tranches :

- **Une tranche immédiate** qui concerne la propriété de la communauté de communes du Centre Argonne (2ha50), elle permettra d'accueillir la caserne du SDIS (A1= 5000 m²), une entreprise du territoire (ent. Ghilardi) qui souhaite se « relocaliser » en vue d'une extension (A2= 6538m²) et de créer une parcelle disponible pour accueillir de nouvelles entreprises (A3=6538m²).
- **Une deuxième tranche** concernera dans un ou deux ans, la revalorisation industrielle de la friche Revault après acquisition et dépollution des terrains qui appartiennent actuellement à des privés, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Lorrain : création de 2 parcelles supplémentaires A4 et A5, avec en fonction du contexte économique des possibilités d'extension sur l'arrière.

Les travaux consisteront à :

- l'aménagement des parcelles, (3 parcelles)
- leur accessibilité et viabilisation (tous réseaux),
- l'élargissement de la route à 6 m,
- le raccordement de la RD998 et de la voie communale de la scierie, pour renforcer la sécurité des usagers
- un aménagement paysager de qualité : trottoirs, cheminements piétonniers, éclairage public, traitements paysagers, zone tampon, arbres...



LIEU DE REALISATION :

Auzéville en Argonne (55120) - Section 020ZB parcelles 9, 10 et 11

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Développer le potentiel d'accueil d'entreprises
- Répondre au besoin de relocalisation d'une entreprise existante
- Attirer de nouvelles entreprises
- Valoriser l'image et le potentiel de développement économique du territoire
- Structurer l'offre du territoire autour d'une zone d'activités intercommunale de qualité (structure du sol stable, proximité échangeur et autoroute A4)

IMPACT ATTENDU :

Nombre d'emplois maintenus : 15

Nombre d'emplois créés : au moins 1 en fonction de la commercialisation (quelques demandes sont actuellement recensées surtout pour du stockage mais aucun foncier aménagé n'est disponible immédiatement)

CALENDRIER PREVISIONNEL :

-durée : 6 mois à 9 mois

-début d'exécution prévisionnel : juillet 2009

-fin d'exécution prévue : décembre 2009 ou mars 2010

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES HT par principaux postes		RECETTES		
Aménagement Zone d'activités		CRL	18 146,40	7%
Travaux préparatoires	3 600,00	AP 2009 -Mise en sécurité		
Terrassements	2 085,50	30%de 60488€		
Poutre d'élargissement	15 228,00	GIP OM	99 145,98	38%
Voiries	49 473,00	Mesure 1,08		
Accés	4 445,00	40% des travaux et honoraires		
Trottoirs	4 472,00	DDR	90 883,58	35%
Borduration	20 424,00	40% des travaux		
Signalisation	1 560,00			
Plateformes-Voirie	95 602,00	Codecom	52 043,99	20%
Reseaux eaux pluviales	41 298,00			
Reseaux eaux usées	7 766,00			
Tranchées communes	8 751,00			
France Télécom	1 852,00			
Adduction eau potable	4 700,50			
EDF bt +alimentations diverses	13 358,20			
EDF HTA	45 575,74			
Reseaux divers	74 237,44			
Espaces verts	2 620,00			
TOTAL ZA	227 208,94			
Honoraires divers				
Maîtrise d'œuvre				
10% cout des travaux	20 656,00			
Géomètre	3 000,00			
Missions sps	3 000,00			
Bureau de contrôle	3 100,00			
Etude de sol	3 255,00			
Total Honoraires	33 011,00			
TOTAL HT	260 219,94		260 219,94	100%

Délibération : Monsieur le Président demande à l'assemblée communautaire de bien vouloir se prononcer sur ce dossier. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,



- Approuve le projet de création d'une zone d'activité ainsi que le plan de financement
- Autorise le Président à solliciter auprès des financeurs figurant dans le plan de financement ci-dessus la demande de subvention correspondante
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

vi. Enveloppe territoriale 2008 : Conseil général de la Meuse

Le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir inscrire les nouveaux dossiers afin de consommer les crédits disponibles :

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'inscription des nouveaux dossiers dans le cadre de l'enveloppe territoriale 2008

Dossier	Maître d'ouvrage	Montant HT €	Montant subventionnable	Taux %	Montant programmé €
Façades	codecom	24 000,00	24 000,00	12,5%	3 000,00
Froidos lavoir - Grande rue	Mairie	19 944,50	15 000,00	30%	4 500,00
Froidos lavoir - Chemin des bois	Mairie	24 398,80	15 000,00	30%	4 500,00
Récicourt accès handicapés	Mairie	12 000,00	10 000,00	50%	5 000,00
Récicourt : secrétariat	Mairie	63 000,00	15 000,00	30%	4 500,00
CSA sentier de randonnée	Codecom	65 775,00	15 000,00	50%	7 500,00

du Conseil général

Il ajoute que dans le cadre de ses restrictions budgétaires, le Conseil général a suspendu le dispositif des enveloppes territoriales pour l'année 2009 et que nous n'avons aucune lisibilité sur une éventuelle reconduction du dispositif à compter de 2010.

Il précise que les aides aux façades étaient cofinancées dans le cadre de ce dispositif et que dès lors ce dispositif d'aide aux particuliers est suspendu à compter de l'exercice 2009.

M. Jeannesson, Vice président en charge du logement indique qu'il est envisagé de répondre à un appel à projet régional pour assurer le financement d'un dispositif similaire.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'approuver la suspension du dispositif décrit ci-dessus,
- D'approuver l'étude d'un nouveau dispositif avec le Conseil régional de Lorraine

vii. Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre pour le chemin d'interprétation CSA

Le Président rappelle le programme du projet de chemin d'interprétation dont une partie serait accessible aux personnes handicapées sur 1,1 km.

viii. Avancement du projet Avenir Argonne : « Un PNR pour l'Argonne »

Le Président précise qu'une troisième rencontre a réuni 35 personnes hier, le 26 mars, en présence du Conseiller général C. Ponsignon et du Député J-Louis Dumont. 2 commissions ont été créées, la première pour travailler sur l'identité et le périmètre d'une PNR d'Argonne et la seconde pour étudier ce qu'apporterait un PNR pour notre territoire.



La prochaine étape importante pour ce projet est l'AG constitutive de l'association de préfiguration du PNR qui est programmée le 7 mai prochain à la salle des fêtes de Chaudefontaine. Toutes les forces vives sont les bienvenues pour faire avancer ce projet ambitieux.

b. Voirie : Lancement du marché ECF 2009

Le Vice président en charge de la voirie présente le détail du programme de la voirie prévu sur les communes de Brabant, Aubréville, Auzéville, Froidos et Clermont.

c. Logement : Vente des logements de la Vaux Raguy

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération n°2007-081 actant l'étude de la vente des 4 logements (cadastrés D 489-490-491) dont la communauté de communes est propriétaire au quartier de La Vaux-Raguy à Clermont en Argonne ainsi que la délibération n°2008-013 portant sur l'estimation faite par France Domaine.

Il ajoute qu'une estimation de la valeur des logements a été réalisée début mars par Me Michel, Notaire à Triaucourt :

- Logement de type F4 pour une surface habitable de 69 m² avec garage et cellier en sous-sol : 35 000€
- Logement de type F5 pour une surface habitable de 82 m² avec garage et cellier en sous-sol : 45 000€

Délibération : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'autoriser le Président à mettre en vente les 4 logements quartier La Vaux-Raguy aux prix estimés par Maître Michel,
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

d. Affaires scolaires : rénovation extension du RPI Vallée de la Biesme

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération N°2009-017 concernant le projet de rénovation-extension du RPI Vallée de la Biesme et approuvant le plan de financement. Il informe que suite à la rencontre avec le Président du Conseil général le 16 mars dernier, il est envisagé de solliciter la participation du GIP objectif Meuse pour ce projet et que d'autre part, pour la DGE, il est nécessaire de programmer deux phases pour notre demande. En conséquence il propose le plan de financement suivant :



EXTENSION-RENOVATION DU RPI VALLEE DE LA BIESME

DEPENSES HT				TOTAL HT	RECETTES				EN % DU GLOBAL
	2009	2010				2009	2010	TOTAL HT	
V.R.D ASSAINISSEMENT	118 000,00	-		118 000,00	ETAT DGE (1)	434 700,00 €	370 300,00 €	805 000,00 €	45%
MACONNERIE GROS ŒUVRE	95 000,00	-		95 000,00	CONSEIL GENERAL ADFE + GIP	319 800,00 €		319 800,00 €	18%
CHARPENTE OSSATURE BOIS	345 000,00	-		345 000,00	REGION - CANTINE	84 250,00 €		84 250,00 €	5%
COUVERTURE ETANCHEITE	65 000,00	-		65 000,00	REGION - GEOTHERMIE/SOLAIRE	48 824,29 €		48 824,29 €	3%
MENUISERIES EXTERIEURES ALU et BOIS	137 000,00	-		137 000,00	ADEME/GEOTHERMIE	81 373,82 €		81 373,82 €	5%
SERRURERIE METALLERIE		129 430,00		129 430,00	FEDER GEOTHERMIE	56 961,68 €		56 961,68 €	3%
PLATRERIE FAUX PLAFONDS ISOLATION	31 000,00	85 000,00		116 000,00	FNADT GEOTHERMIE	40 686,91 €		40 686,91 €	2%
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	12 000,00	33 000,00		45 000,00	CODECOM	353 476,22 €		353 476,22 €	20%
PLOMBERIE SANITAIRE	5 500,00	35 500,00		41 000,00					
CHAUFFAGE GEOTHERMIE V.M.C	8 000,00	212 000,00		220 000,00					
ELECTRICITE ALARME	6 500,00	129 500,00		136 000,00					
SOLS SOUPLES	15 000,00	16 000,00		31 000,00					
PEINTURES	13 500,00	31 500,00		45 000,00					
ACSENSEUR	28 050,00	4 950,00		33 000,00					
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		80 000,00		80 000,00					
SOUS TOTAL TRAVAUX	879 550,00	756 880,00		1 636 430,00					
	REPARTITION	54%	46%	100%					
Honoraires maîtrise d'œuvre 7.1 %	base + OPC	62 448,05	53 738,48	116 186,53					
Bureau de contrôle		4 641,00	1 989,00	6 630,00					
SPS		2 118,20	907,80	3 026,00					
Etudes de sols		3 553,94		3 553,94					
Dommmages ouvrages		24 546,45		24 546,45					
SOUS TOTAL ETUDES ET MISSIONS		97 307,64	56 635,28	153 942,92					
TOTAL DEPENSES		976 857,64	813 515,28	1 790 372,92	TOTAL RECETTES	1 420 072,92 €	370 300,00 €	1 790 372,92 €	100%



Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, D'approuver le plan de financement et, D'autoriser le Président à déposer les demandes de financement au GIP Objectif Meuse.

e. Cohésion sociale : conventions diverses

Familles Rurales

Le Président informe le conseil communautaire du projet de convention entre l'association Familles rurales et la Communauté de communes pour les actions enfants et jeunesse suivants :

- Accompagnement à la scolarité
- Lieu d'accueil enfants-parents
- Centres de loisirs sans hébergement
- Mercredi récréatif

et portant sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la communauté de communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, ainsi que les conditions du versement d'un acompte au titre du remboursement des frais de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention, d'autoriser le Président à la signer

Centre Ludo Educatif

Le Président informe le conseil communautaire du projet de convention entre l'association Centre Ludo Educatif et la Communauté de communes pour l'action : Accompagnement à la scolarité, et portant sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la communauté de communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention, d'autoriser le Président à la signer.

Club House du Football Club de Clermont

Le Président propose au conseil communautaire de valider la mise à disposition au football club Val d'Argonne du local destiné à l'usage de « club-house » conformément à la délibération n°2005-038B.

Délibération : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'autoriser la signature de la convention d'usage précaire et la mise à disposition gracieuse pour la période du 09/05/09 au 08/05/2010

MSA

Le Président informe le conseil communautaire du projet de convention entre la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de communes pour les actions en faveur des jeunes pour les années 2008-2009-2010. Cette convention s'adosse sur celle signée avec la CAF de la Meuse.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de convention
- D'autoriser le Président à la signer.

Centre hospitalier de Verdun

Le Président informe le conseil communautaire du projet de convention entre le Centre hospitalier de Verdun et la codecom pour l'accueil de consultation de santé mentale, deux



jours par mois. Cette convention prévoit la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente moyennant une indemnité de 150€ par an.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de convention
- D'approuver l'indemnité demandée de 150€/an
- D'autoriser le Président à la signer.

Programme senior en Vacances , ANCV

Le Président informe de la rencontre avec un représentant de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) et de la proposition du dispositif « Senior en vacances » suivant :

Objectifs du dispositif:

Faire partir les séniors en vacances à un prix intéressant.
Recréer du lien social.

Conditions d'éligibilité des personnes bénéficiaires:

Cumuler 3 critères :

- + 60 ans
- retraité ou sans activité
- non imposable

Conditions de séjour :

limite de 1 séjour par an et par personne. (hors juillet-août).
Pôle médicalisé à 15 km maximum du lieu de séjour.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de convention
- D'autoriser le Président à la signer.

f. Rivières :

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération N°2009-020 portant sur le plan de financement de la 2^{ème} tranche de travaux de la Biesme. Il ajoute que celui-ci était en €HT. Les subventions pouvant cependant porter sur le TTC dans la mesure où les dépenses sont enregistrées en section de fonctionnement, il propose de valider le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	RECETTES en Euros				
	Montant HT	Montant éligible TTC	Ag.Eau/Entente/TTC	SMAVAS (50% reliquat)	Reste à la charge Codecom Centre Argonne (50% reliquat)
2ème tranche travaux	40 000,00	47 840,00	31 096,00	8 372,00	8 372,00
Maîtrise d'œuvre (DDAF Marne)	7 160,00	8 563,36	5 566,18	1 498,59	1 498,59
TOTAL	47 160,00	56 403,36	36 662,18	9 870,59	9 870,59

D'autre part, il ajoute qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SMAVAS pour la maîtrise d'ouvrage déléguée (partage des coûts 50%/50%).

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté
- D'approuver le projet de convention
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.



g. Communication :

La Vice présidente en charge de la communication fait état du projet d'articles à paraître en mai dans le N°5 de Centr'Argonne Infos :

Première de couverture : l'édito et 3 photos mystère

Page 2 : Démolition de l'IGESA et le budget ordures ménagères

Page 3 : une association et un partenaire du point public

Dernière de couverture : budgets général et BI, Photos des membres du bureau

h. Questions diverses :

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de Mme le Chef de poste de la Trésorerie de Clermont portant sur l'admission en non valeur au titre du budget annexe « Ordures ménagères » des sommes suivantes :

- Année 2006 : 243,00€ et 63,00€
- Année 2007 : 219,00€ et 323,00€

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accepter les non valeur des cotes présentées ci-dessus,
- D'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 654.

M. Fourmet interroge sur le régime TVA des différents budgets. Il lui est confirmé que :

- Le budget général est exprimé en € TTC et que les dépenses d'investissement peuvent bénéficier le cas échéant du FCTVA
- Le budget ordures ménagères est exprimé en € TTC et que les dépenses d'investissement peuvent bénéficier le cas échéant du FCTVA
- Le budget bâtiments industriels est exprimé en € HT et que les dépenses d'investissement sont soumises au régime classique (TVA Collectée sur les produits facturées/TVA payée sur les dépenses réglées)

M. Lhuillier propose que soit étudié l'acquisition par la codecom d'une balayeuse à mettre à disposition des communes.

Mme Bargès souhaite connaître le devenir des statuts de la Codecom. Le Président informe que d'ici la fin de l'année, il nous faudra, codecom puis communes, délibérer sur de nouveaux statuts (intérêt communautaire, évolution des compétences).

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h10.

Bon pour diffusion,
Le Secrétaire de séance

Laurent DEQUENNE

Clermont en Argonne, le 7 avril 2009
Le Président

Dominique DURAND